

Le Bonnet Rouge

Quotidien Républicain du soir

RÉDACTION & ADMINISTRATION

142, rue Montmartre (Paris 2^e). — Téléph. : CENTRAL 80-82

DIRECTION & PUBLICITÉ
14 rue Drouot (Paris 9^e). — Téléph. : CENTRAL 69-70

DIRECTEUR

Miguel ALMEREYDA

Le Numéro (Paris et Départements) : Cinq Centimes

Abonnements : Paris 20 fr. ; Départements 24 fr. ; Étranger 32 fr.

Effectifs et Armement

Dans le discours d'usage qu'il a prononcé hier, 11 janvier, le doyen d'âge du Sénat s'est exprimé comme il suit : « Si, au début de la guerre, nous avions eu la moitié seulement de l'armement actuel, jamais les Allemands ne seraient rentrés en France ».

Dans l'explication de nos premiers revers l'insuffisance de l'armement constitue une habile diversion dont le but est de masquer les fautes de ceux qui ont négligé d'organiser les réserves. Ce qui nous a manqué, ce sont les effectifs, bien plus que l'armement.

Général PERCIN

Le Général Sarrail à Salonique

Le général Sarrail vient de signer un nouvel ordre à l'armée française concernant l'attitude que doivent observer ses officiers et ses troupes à l'égard de l'armée et de la population grecques. Voici les parties essentielles de ce document : « Je le réprime encore, vous voudrez bien, officiers et hommes de troupe, observer vis-à-vis des officiers de l'armée grecque d'un grade supérieur au vôtre, les règles de la déférence et des marques extérieures de respect réglementaires. Vous voudrez bien entretenir avec les militaires de votre grade des relations empreintes de la plus franche camaraderie. »

Le Journal officiel publie ce matin, dans les termes suivants, les distinctions accordées au général Sarrail et au général Bailloud :

Grand-Croix de la Légion d'honneur
Sarrail, général de division, commandant l'armée d'Orient : « A rendu des services distingués dans la conduite d'opérations particulièrement délicates qu'il a menées à bonne fin, malgré les grandes difficultés qu'il a vaincues, et son action a dû se développer. (Croix de guerre). »
Bailloud, général de division, commandant une division à l'armée d'Orient : « A exercé pendant plusieurs mois le commandement d'un corps expéditionnaire, au cours duquel il a maintenu le moral de ses troupes par sa bravoure et son sang-froid et donné aux opérations une impulsion énergique grâce à son incessante activité et son indéfectible ténacité. (Croix de guerre). »

Gohier contre Téry

Un journal royaliste de Bordeaux, le *Nouvelliste*, jadis honorable, mais dont le comte Eugène de Lur-Saluces et M. Hector du Poy font une succursale de la feuille à Daudet, s'efforce de jeter le discrédit et la déconsidération sur la presse française.

On sait que ces exercices enchantent les Allemands. Le jour où le public n'aura plus confiance dans les journaux français, il ne recevra plus d'informations et de direction que des agents du Kaiser, novellistes empressés, qui colportent l'alarme et le découragement.

C'est là le seul résultat possible des manœuvres diffamatoires des gazettes royalistes, *Nouvelliste* ou *Action française*. Nous n'aurions pas parlé de la tentative du *Nouvelliste*, si l'article ne comportait un passage curieux.

Urban Gohier, nous l'avons dit déjà, place en province les sottises que nul journal n'ose insérer à Paris. Il est arrivé à collaborer régulièrement au *Soleil du Midi*, de Marseille, journal dont le propriétaire est un ligueur d'Action française, l'industriel Fournier, personnage fort méprisable que nos lecteurs connaîtront un jour.

Gohier tenta de même de référer ses papiers au *Nouvelliste de Bordeaux*. Le journal de Lur-Saluces ne voulut point embêter un pareil collaborateur. Mais il tira parti de son « papier ». Après avoir injurié grossièrement Miguel Almereyda, M. le professeur Ruysen et M. Joseph Caillaux, le *Nouvelliste de Bordeaux* prit à l'œuvre, à l'œuvre que dirige Gustave Téry, dont Gohier fut longtemps le collaborateur.

« J'ai fait l'œuvre, moi, pour une » bonne moitié, de 1908 à 1913. Et je sais comment elle a été vendue, puisée à la source, résistée farouchement. Mais le public connaît est d'une bêtise insupportable. Il a la *œuvre antisémite*, il l'a *œuvre* rédigée par M. Mayer (Vauxelles), Aaron (Fody), Fribourg, Wertheimer, et je ne sais combien de Cohen ou Lévy, et il n'y voit rien d'anormal. »

Et voilà, pour Gohier, un « traité » de plus à exécuter : Gustave Téry, son ancien directeur.

Pour les "bleuets" et leurs mamans

On sait qu'à la suite d'abus regrettables il est question de supprimer la franchise postale aux militaires de l'intérieur.

Tout au plus leur permettra-t-on d'envoyer une lettre, de temps à autre, ainsi qu'on le faisait en temps de paix.

On nous permettra de dire que le remède est pire que le mal.

Reprendre la fraude, rien de mieux. Mais marchander une joie aux « poilus » de l'intérieur — qui ne sont souvent à l'intérieur que provisoirement — c'est inacceptable. Surtout mériterait qu'une classe nouvelle vient de rejoindre les dépôts. Quoi ? Nos « bleuets » ne pourraient, s'ils n'ont deux sous, donner de leurs nouvelles à leurs mamans ? Et il en coûterait 3 francs par mois aux mères qui voudraient continuer à reconnaître leur petit d'un baiser quotidien ?

M. Messimy nommé colonel

« Officiel » de ce matin publie la note suivante : « Par décision ministérielle en date du 6 janvier 1916 et par application du décret du 2 janvier 1915, la promotion à titre temporaire et pour la durée de la guerre ci-après est ratifiée : « Armée territoriale : « Au grade de colonel, à dater du 31 décembre 1915 : « A. Messimy, lieutenant-colonel commandant la 213^e brigade d'infanterie territoriale, Maintenu. »

Les Loyers au Palais-Bourbon

La discussion commencera le 20 janvier

C'est très probablement le jeudi 20 janvier que commenceront devant la Chambre les débats sur les relations entre locataires et propriétaires pendant la durée de la guerre ; le rapport supplémentaire étant déposé, ce rapport ne modifie en rien les précédentes dispositions relatives aux résiliations, exonérations et délais, il ne comporte que la modification de la juridiction. Au tribunal arbitral précédemment proposé est substitué un jury arbitral composé de deux locataires et de deux propriétaires présidés par un magistrat.

La discussion générale ne peut manquer d'être longue — bien que cinq orateurs seulement fussent actuellement inscrits, sans compter le rapporteur — toutes les théories en la matière étant susceptibles d'être exposées.

M. Ignace, rapporteur, parlera le premier. Il exposera en détail la question des loyers, résumera les différents projets qui ont été déposés depuis le début de la législature et indiquera les raisons pour lesquelles la législation civile et criminelle s'est ralliée au texte actuellement présenté. Il ne cachera pas les difficultés de la tâche à résoudre, mais il mettra toute sa confiance dans la sagesse de l'assemblée pour arriver à adopter un texte qui donne satisfaction à tous les intéressés.

M. Emile Bender lui succédera. Le député du Rhône expliquera les raisons qui lui ont fait déposer un contre-projet insistant le jury arbitral. Il montrera tous les inconvénients que pourrait comporter le tribunal arbitral.

Le troisième orateur, M. Lairou, — s'il n'y a pas de modifications apportées, regrettera que le projet en discussion ne comporte pas d'article fixant la façon dont seront indemnisés les propriétaires. Il insistera longuement sur la nécessité de fixer le sort des bailleurs et il demandera à la Chambre de prendre en considération sa proposition.

Après lui, M. Aristide Jobert défendra sa conception tendant à l'insitution d'un conseil de loyers. Ce conseil sera composé par le propriétaire et il fera remarquer que — s'ils n'ont pas touché leurs revenus — leur capital reste intact, ce qui n'est pas toujours le cas pour les porteurs de valeurs mobilières.

M. Pierre Laval, dont on connaît l'activité pour la défense des locataires et la compétence juridique en la matière, démontrera de quelle façon très simple, — si on ne voulait pas s'embarasser de préjugés, — cette question si complexe pourrait être résolue.

M. Caclin appuiera à n'en pas douter la thèse du Parti socialiste.

Mais il ne faut pas croire que ces orateurs seuls prendront part à la discussion générale. D'autres se feront inscrire, notamment ceux qui ont déposé des contre-projets ou des amendements comme M. Joseph Denis, Ernest Laffont, Rognon, Lamy.

D'autre part, le ministre de la Justice, M. Vauquelin, et peut-être le président du Conseil, M. Aristide Briand, feront connaître l'opinion du gouvernement sur le projet en présence.

Il est également possible que M. Joseph Caillaux intervienne dans la discussion. Si M. Laurent, et même Garçonnet, ont été nommés membres du Conseil avant un contre-projet, nul doute qu'il ne soit adopté par le Parlement.

En attendant que les débats commencent, la commission de législation civile et criminelle examinera à nouveau la question des indemnités à accorder aux propriétaires, qui n'ont figuré dans le projet que par une disposition promettant une nouvelle loi.

Mais, en raison de la proposition que présentera M. Ignace, elle pourra peut-être modifier ses précédentes décisions et décider d'insérer dans la loi même un mode spécial d'indemnités.

nos lectrices. Il nous suffit de nous associer à la conclusion de M. Capéau, conçue en ces termes :

« Souhaitons que quelque Sherlock-Holmes local, faisant honneur à la sursis de coup d'œil et d'action de la police avignonnaise, nous ignorent que la ville des Papes avait la chance de posséder une police aussi bien organisée. Je me permets de conseiller à M. Laurent, et même Garçonnet, de s'adresser à Dieu, et de faire appel au flair de Sherlock-Holmes de cette cité. Avant moi, le bon chansonnier Jean Gastin composa la gloire d'Avignon ce gentil quatrain :

Dans tous les Avignons,
On critique, on juse, on cause ;
Dans tous les Avignons,
Sont des couards et des coisus.

« Ne croyez-vous pas que Jean Bastia, selon une vieille expression du patois valdaisien, a cherché un peu dans les bégaiements du mail d'Avignon ? »

Léo POLDES.

Communiqués Officiels

Communiqué de 3 heures

Aucun événement important à signaler au cours de la nuit, sauf entre Argonne et Meuse où nos batteries ont dispersé des groupes de travailleurs ennemis dans la région de Malencourt.

Communiqué anglais

Londres, 11 janvier. — Communiqué du front britannique en France du 11 janvier, 21 heures : « Nul calme. L'artillerie a manifesté aujourd'hui une grande activité des deux côtés dans les parages de Halluach et d'Ypres. Le feu de notre artillerie, combiné avec celui des mortiers de tranchées et le jet de grenades a obtenu des résultats particulièrement efficaces près d'Armentières et de Saint-Eloi. »

Le Front russe

Pétrograd, 12 janvier. — Le correspondant de la Gazette de la Bourse à Dvinsk annonce que les Allemands ont commencé à lancer Potemkine, un grand cuirassé de la flotte du Nord. Le feu de notre artillerie, combiné avec celui des mortiers de tranchées et le jet de grenades a obtenu des résultats particulièrement efficaces près d'Armentières et de Saint-Eloi.

En Grèce

Athènes, 10 janvier. — Pour le moment, la Grèce passe par une période d'attente. Les déclarations du roi disant que les Bulgares seraient autorisés à passer par le territoire grec pour poursuivre leur campagne n'ont guère de valeur, car chacun sait, et ce n'est pas mystère, que le monde, ce qui arriverait avec le traité conclu par l'armée grecque, dont le roi, ni le gouvernement ne peuvent garantir l'existence en cas d'urgence.

C'est pourquoi le gouvernement est tenu de déclarer l'état de siège, mais est effrayé des conséquences qui peuvent en découler. Les soldats et les marins qui sont venus rendre visite à M. Skoufopoulos et à son frère à Athènes, ont un certain nombre de personnes ont été inquiétées pour crime de lèse-majesté à cause de leurs critiques contre la politique de la couronne ; mais M. Skoufopoulos et son frère ne sont pas responsables de cette façon d'agir.

L'amiral Contourinis, ministre de la marine, ne réside en fonctions que sur l'ordre impératif du roi.

L'arrestation des consuls à Salonique a produit le plus gros effet dans les milieux germaniques et une sorte de panique se répandit au milieu d'eux, comme parmi les Turcs après la suite de succès d'armes au consulat autrichien à Salonique. Le peuple grec a conscience, à présent, de la puissance des Alliés.

Les Italiens au Monténégro

« Rien ne sert de courir », assure un vieux dicton, si l'on ne doit partir en temps opportun. Les vieux dictons proclament souvent des vérités dont nous ne conseillons à personne de se faire une règle de conduite. Tout dépend en vérité du cas auquel ils s'adressent.

Nos alliés, les Italiens, donnent au proverbe de la fable de La Fontaine un regain d'actualité qui n'est certes pas fait pour leur être agréable.

Le gouvernement du roi Victor-Emmanuel paye actuellement le prix des sottises de sa diplomatie, à moins que ce ne soit celui d'une politique particulariste que nous avons vu jadis bien commode il convenait.

Je ne voudrais pas être désagréable à nos frères italiens, mais il est vrai que « vérité ne peut naître », le leur déclarer net que le succès imminent des Autrichiens au mont Lovcen est pour eux un échec plus sérieux que pour les malheureux Monténégrins.

Je leur dirai même plus ; le leur dirai que leurs succès dans le Trentin se trouvera de ce fait, grandement diminués, si l'Autriche n'est pas contrainte d'abandonner sa conquête près de Cattaro.

L'enseignement de cette aventure montre une fois de plus le danger d'une politique particulariste entre alliés. Car n'en déplaise aux gouvernements alliés, nous devons constater que les puissances liées par les intérêts supérieurs de la morale internationale ont trop longtemps agi à la manière d'associés défectifs. On peut, en effet, adhérer au pacte de Londres et n'apporter à l'effort commun qu'une participation avare.

J'ai du moins, comme Français, la satisfaction de constater que mon pays échappe pleinement à ce reproche. La République française a versé sans compter son sang et son or pour la cause de la civilisation. Sa part de responsabilité dans les échecs communs tient surtout à la mollesse de sa diplomatie et à un souci exagéré d'être chevaleresque envers des gens qui ne comprennent pas un mot à ces beaux sentiments aujourd'hui surannés.

Mais il nous faut revenir à l'Italie et lui adresser — très amicalement d'ailleurs — le reproche d'une collaboration à mon sens trop parcimonieuse.

gares seraient autorisés à passer par le territoire grec pour poursuivre leur campagne n'ont guère de valeur, car chacun sait, et ce n'est pas mystère, que le monde, ce qui arriverait avec le traité conclu par l'armée grecque, dont le roi, ni le gouvernement ne peuvent garantir l'existence en cas d'urgence.

C'est pourquoi le gouvernement est tenu de déclarer l'état de siège, mais est effrayé des conséquences qui peuvent en découler. Les soldats et les marins qui sont venus rendre visite à M. Skoufopoulos et à son frère à Athènes, ont un certain nombre de personnes ont été inquiétées pour crime de lèse-majesté à cause de leurs critiques contre la politique de la couronne ; mais M. Skoufopoulos et son frère ne sont pas responsables de cette façon d'agir.

L'amiral Contourinis, ministre de la marine, ne réside en fonctions que sur l'ordre impératif du roi.

L'arrestation des consuls à Salonique a produit le plus gros effet dans les milieux germaniques et une sorte de panique se répandit au milieu d'eux, comme parmi les Turcs après la suite de succès d'armes au consulat autrichien à Salonique. Le peuple grec a conscience, à présent, de la puissance des Alliés.

En Allemagne

L'ALLEMAGNE CHERCHE DE NOUVELLES RESSOURCES
Bale, 12 janvier. — Un nouveau projet d'impôt sur la consommation de la manœuvre des cigarettiers en Allemagne et du monopole de l'électricité.

On projette également d'établir le monopole des sociétés d'assurances. On imposera aussi les affiches et les annonces.

Bref, on cherche un milliard de ressources nouvelles et l'on emploiera tous les moyens pour les trouver.

Faits divers

Le feu
A 2 heures du matin, un incendie dont les causes sont inconnues a détruit entièrement les bâtiments de la « Pâtisserie Brunello », située 172, rue Marcadet.

On occupait une centaine de personnes qui vont se trouver en chômage. Il n'y a pas eu d'accident de personnes. Les dégâts sont évalués à 150.000 francs environ.

SOUS NOTRE BONNET

Sans timbre, l'Action Française est affichée chaque jour sur tous les kiosques des boulevards. Or le matin, le Rappel avait pris la place habituellement réservée au journal de Daudet.

Serait-ce parce que le Rappel publiait une épître de Charles Maurras ?

Le reproche sera d'autant plus dépourvu d'amertume que notre allié paie d'avance le prix d'une faute évidente.

Le mont Lovcen se dresse à demi-chemin entre Cattaro dans le Monténégro et les bouches de Cattaro sur l'Adriatique.

Le mont Lovcen au pouvoir des Monténégrins, c'est Cattaro menacé ; mais cette position élevée au pouvoir des Autrichiens, c'est Cattaro qui se trouve en grands dangers.

Or, les Italiens s'aperçoivent maintenant seulement que leurs intérêts dans l'Adriatique sont solidaires des intérêts monténégrins.

Nos alliés reconnaissent aujourd'hui qu'il est trop tard pour conjurer le danger imminent, qu'il est été de la plus élémentaire sagesse de tirer parti de l'avantage stratégique que confère la possession du mont Lovcen !

Voici, d'ailleurs, comment s'exprime l'*Idea Nazionale* à ce sujet :

« La responsabilité de cette inaction est grave ; plus grave encore elle apparaît, lorsqu'on réfléchit que la question de l'Adriatique est une question vitale pour l'Italie. Pour des raisons politiques évidentes, étant donné les liens étroits — dynastiques mêmes — existant entre l'Italie et le Monténégro, il fallait, dès les premiers jours de la guerre pourvue à garantir contre toute éventualité les Monténégrins. Il fallait, non seulement les armer de tous les moyens nécessaires pour l'offensive et la défensive, mais aussi les organiser et les encadrer avec des officiers à nous, en prenant la direction de leurs mouvements pour les pousser à donner efficacement une aide propre action. Il fallait, en somme, adopter sans hésitation la-bas les mêmes méthodes que l'Allemagne emploie avec ses moindres alliés. »

La Quadruple-Entente, par son indécision à l'égard des Etats balkaniques, a démesurément accru sa tâche en s'imposant la conquête de la Serbie qui aurait pu être conquis.

L'Italie va, à son tour, pour avoir différé sa collaboration dans les Balkans, se voir dans l'obligation de reconquérir en partie, sinon totalement, le Monténégro.

Mais au nom de tous les dieux, morts ou vivants, les gouvernements alliés comprennent-ils enfin qu'il est à agir c'est risquer de partir trop tard et du moins ajourner le succès final, du moins l'ajourner !

R. LECOINTRE-PATIN.

L'opposition en Allemagne

Contre l'état de siège et contre la censure

L'Allemagne, 12 janvier. — Voici des détails sur la séance de la commission du budget du Reichstag dans laquelle les socialistes ont demandé la suppression de l'état de siège et le relâchement de la censure.

Un député social-démocrate a soutenu cette proposition en se basant sur le paragraphe 63 de la Constitution, qui stipule que l'état de siège peut être déclaré en cas de guerre, de troubles intérieurs ou de circonstances exceptionnelles.

« Quant à la censure, elle n'est pas appliquée avec impartialité. Différents gouvernements dépendent de critiquer, dans des assemblées, les mesures prises par les autorités. Il a même été défendu de reproduire les comptes-rendus exacts des séances du Reichstag. »

Le Dr Lohndorf, directeur au ministère, déclare que le gouvernement a toujours fait connaître les raisons qui l'ont déterminé à déclarer l'état de siège. Le Reichstag a toujours approuvé ce point de vue, que le gouvernement ne trouve pas nécessaire de modifier.

« Le chancelier, continue l'orateur, n'est pas responsable des prescriptions dictées par les gouvernements ; ceux-ci en assument la responsabilité vis-à-vis de l'Empereur. Le Reichstag ne peut pas s'occuper de cette question. »

« Le docteur Lohndorf termine en disant que les plaintes sont moins nombreuses depuis que le nouveau militaire pour la presse a été institué. »

Un député progressiste estime que les interventions maladroites de la presse ont sans importance au regard des grands services politiques et militaires qu'elle rend à l'Etat. Toutefois, il déclare que l'interdiction de commenter l'article 63 n'a pas paru dans un journal suisse et la suppression de plusieurs journaux berlinois ont été provoqués par elle.

« Le gouvernement a toujours fait connaître les raisons qui l'ont déterminé à déclarer l'état de siège. Le Reichstag a toujours approuvé ce point de vue, que le gouvernement ne trouve pas nécessaire de modifier. »

« Le chancelier, continue l'orateur, n'est pas responsable des prescriptions dictées par les gouvernements ; ceux-ci en assument la responsabilité vis-à-vis de l'Empereur. Le Reichstag ne peut pas s'occuper de cette question. »

« Le docteur Lohndorf termine en disant que les plaintes sont moins nombreuses depuis que le nouveau militaire pour la presse a été institué. »

Un député progressiste estime que les interventions maladroites de la presse ont sans importance au regard des grands services politiques et militaires qu'elle rend à l'Etat. Toutefois, il déclare que l'interdiction de commenter l'article 63 n'a pas paru dans un journal suisse et la suppression de plusieurs journaux berlinois ont été provoqués par elle.

LA VIE POLITIQUE

A la Chambre

Les Chambres ont repris, hier, leurs travaux. La première séance de la session a été ouverte par les doyens d'âge...

On parla du temps :

Le temps qu'il fait ici, dit le kronprinz, est très mauvais ; il pleut tous les jours et partout, et tout est trempé.

LA SITUATION MINISTERIELLE EN ANGLETERRE

Londres, 11 janvier. — M. H. Samuel, actuellement ministre des postes, est nommé ministre de l'intérieur en remplacement de Sir John Simon, démissionnaire.

GAZETTE MILITAIRE

Des femmes vont remplacer des auxiliaires

L'administration de la guerre, qui a déjà fait appel aux femmes dactylographes dans certains bureaux du ministère afin de rendre disponibles un certain nombre d'hommes du service auxiliaire, se propose d'étendre cette mesure à d'autres organisations.

Permissions pour travaux agricoles

Le ministre de la guerre vient d'adresser aux commandants de région une circulaire relative aux permissions qu'il y a lieu d'accorder pour les travaux agricoles et pour ceux de la préparation et de la conservation du tabac.

La maladie du Kaiser

Un correspondant du « Herald » évoque un curieux souvenir relatif à cette maladie. Le directeur du « New-York Herald » publie la lettre suivante qu'il a reçue d'un correspondant anonyme :

Groupes et Syndicats

Syndicats. A 20 heures. — Union des ouvriers mécaniciens 133 section (117, boulevard de l'Hôpital, section de St-Ouen (à la Mairie)).

TOUS LES SPORTS

CONVOICTIONS SPORTIVES. Fédération socialiste de sports et de gymnastique, 20, rue de Valenciennes, 20, boulevard Augustin Bligny.

Les Loyers pendant la Guerre

CONTRE LES PRIVILEGES

Un rapport de l'Union Fédérale des Locataires

L'Union fédérale des locataires vient de publier un rapport extrêmement intéressant sur la question des loyers. On s'y reportera avec profit, et la critique, à la fois claire et serrée, du projet de M. Ignace, ne manquera pas de retenir l'attention des parlementaires de gauche.

Les heures se suivent... Mieux qu'une analyse, des citations montreront sur quelles bases solides entendent se placer les locataires.

Un droit de guerre

L'Union des locataires reproche vivement à M. Ignace, et à la Commission parlementaire saisie de la question, de trop vouloir assimiler la situation de guerre à la situation de paix.

Aux souscripteurs de l'Emprunt de la Défense Nationale

Il y a intérêt à rappeler à ces souscripteurs qui suivent l'œuvre du ministre des Finances, en date du 10 janvier 1918, que l'Emprunt de la Défense Nationale...

LES TITRES DE RENTE 3 0/0 PERPETUELLE A REMETTRE PEUVENT ETRE DE TOUTE LIBERTE ET DE TOUT LIEUX

LES TITRES DE RENTE 3 0/0 PERPETUELLE A REMETTRE PEUVENT ETRE DE TOUTE LIBERTE ET DE TOUT LIEUX. Lorsque les titres sont grevés de charges spéciales, telles que : droit d'usufruit, droit de retour mentionné sur l'inscription, rentes remises en nantissement, ils devront être accompagnés du consentement de celui en faveur de qui a été institué cette charge.

Le droit commun

Pour terminer son rapport, l'Union des Locataires puise dans le Rapport parlementaire les considérations suivantes : « Tous répondent à l'ordre de mobilisation, les locataires abandonnent les lieux loués ; tel ou tel habitant seul donne un tour de clé et court arrêter la main des agents de la justice, tel autre, au foyer les vieux parents âgés ou infirmes, la femme et les enfants qui font vivre de son salaire journalier, celui-ci a qui son âge ne permet plus de travailler, celui-là a un enfant qui supplie de lui donner du pain, celui-ci a un enfant qui supplie de lui donner du pain, celui-là a un enfant qui supplie de lui donner du pain... »

LES CONFERENCES

Au Collège des sciences sociales : Aujourd'hui, à 5 heures 30, M. l'abbé Naudet : Les leçons de la guerre.

LES PLANCHES

ÉCHOS

Dans l'intransigeant, M. Charles Chenu fait part d'une idée neuve (il qui s'agit d'un projet) de créer un théâtre de cinéma armé. Et l'ancien député de l'Ordre des avocats de solliciter son dévouement pour décider le ministre à déléguer dans les tranchées un et même plusieurs opérateurs de cinéma.

THÉÂTRES. Nos lecteurs trouveront ci-dessous la liste des permanences de l'Union des Locataires : permanence centrale, 49, rue de Valenciennes, les dimanches de 10 à 11 heures du matin.

Courrier des Spectacles

Opéra-Comique. — Jeudi, matinee à 2 heures 30, Werther (Mlle Alice Favart, Mlle Yvonne Darné, Mlle Suzanne, Mlle Suzanne).

CE SOIR

THEATRES. COMEDIE-FRANÇAISE, 8 h., L'Ami des Femmes. ODEON, 8 h., L'Espionne.

CE SOIR

THEATRES. COMEDIE-FRANÇAISE, 8 h., L'Ami des Femmes. ODEON, 8 h., L'Espionne. OPERA-COMIQUE, Relâche.

CE SOIR

THEATRES. COMEDIE-FRANÇAISE, 8 h., L'Ami des Femmes. ODEON, 8 h., L'Espionne. OPERA-COMIQUE, Relâche.

CE SOIR

THEATRES. COMEDIE-FRANÇAISE, 8 h., L'Ami des Femmes. ODEON, 8 h., L'Espionne. OPERA-COMIQUE, Relâche.

MUSIC-HALLS, CONCERTS, CABARETS

Grand Guignol, Le Mystère de la Maison Noire, 8 h. 30 et 20 h. 30. Apollo, 8 h. 15, La Cocarde de Mimi Pissou.

CHEZ SENGAL, 25, rue Fontaine. Tel. Louvre 28-21. Partie de concert, Maudou, Pauline, Mlle VIELAID, le chansonnier réaliste NINE PINSON et l'illustre compositeur SENGAL.

CINEMAS

CINEMA DES NOUVEAUTES AUBERT-PALACE, 24, boulevard des Capucines. Tous les jours de 2 heures à 11 heures. Actualités. Programme varié, intéressant. Orchestre symphonique.

PETITES ANNONCES

ALIMENTATION. VINS SUPERIEURS garantis naturels. Demandez échantillons prix et conditions à M. le Directeur du Domaine du Roc, Nîmes (Gard).

MARIAGES

MARIAGES pour toutes s. Mme Jourlet, 57, rue de la Petite-Croix, Tél. : Bergère-14-11.

DIVERS

APPAREILS PHOTOGRAPHIQUES et lanternes à projections. Catalogue franco. Ch. Volant, successeur de M. de la Roche, 40, rue de Valenciennes, Paris.

Le Meilleur VERMOUTH DE TURIN

Le Grand L'Esprit